

Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadiers Non Gradés



CD OERMINGEN



Oermingen, le 16 octobre 2022

STOP / acte 2

Ce mercredi 12 octobre 2022, vers 17 h, le centre de détention d'Oermingen est informé qu'un détenu souffrant de maux de ventre, doit être extrait à l'hôpital rapidement.

N'ayant pas d'autre solution, le gradé de quart se voit obliger de découvrir un poste de détention, afin d'assurer cette extraction médicale urgente.

Dès sa prise en charge par l'équipe extraction, le chef d'escorte est interpellé par l'attitude du détenu qui ne paraît pas en grande souffrance. N'ayant pas prêté serment d'Hippocrate, celui-ci se gardera de partager son diagnostic quand à l'urgence de la mission qu'il doit assurer. Dès son arrivée au service des urgences de l'hôpital, le détenu fait savoir aux agents qui l'accompagnent, qu'il ne fera aucun examen concernant sa douleur, puisqu'il en a déjà fait 10 jours auparavant. Son seul désir est d'obtenir un antalgique différent de celui proposé par l'UCSA et que sa seule présence aux urgences est dû à l'insistance de l'infirmière du centre de détention d'Oermingen, mettant en avant l'urgence de sa situation.

Au bout de 2h, lassé d'attendre dans un service d'urgence bondé de patients, le détenu décide de signer une décharge afin de rentrer à l'établissement, sans avoir vu de médecin ni obtenu de médicaments.

Le SPS dénonce à nouveau la banalisation du service dégradé afin d'assurer les extractions médicales.

Le SPS demande au capitaine responsable des extractions médicales de redéfinir la notion d'urgence avec le service médical.

LE SYNDICAT 100% SURVEILLANTS

Internet : <http://sps.strasbourg.free.fr>
E-mail : spsnongrades@hotmail.com

affilié à la

